



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

Mai 2020

Numéro 172 bis

Édito

Nous sommes là, nous, DDEN

Les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront « *progressivement* » à partir du 11 mai, avait indiqué, le 13 avril, le Président de la République, mais dans l'enseignement supérieur, les cours ne reprendront « *physiquement pas avant l'été* ».

Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le 21 avril, le Ministre de l'Éducation nationale a évoqué un retour dans les établissements scolaires étalé sur trois semaines, par niveau de classe. La première semaine concernerait les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2; la deuxième ceux des classes de sixième, troisième, première et terminale ainsi que les ateliers industriels en lycée professionnel; avant une reprise des autres niveaux la troisième semaine. Après cette intervention, Notre Fédération a publié une première « **Adresse aux pouvoirs publics** » : « *Pour nous DDEN, il semble indispensable de réunir tous les protagonistes avant la réouverture même partielle afin que chacun face à ses responsabilités s'engage sur les mesures indispensables à mettre en place. Une réunion exceptionnelle du Conseil d'école auquel les DDEN participent et ce par tout moyen technique nécessaire permettrait de bâtir un plan de remise en route de chaque école. La confiance pourrait ainsi être rétablie avec les enfants et les familles.* ».

« Nous proposons une réouverture progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire et sur la base du volontariat. » décidait le Premier Ministre, le 28 avril. Le jour même nous publions une deuxième « **Adresse aux pouvoirs publics** » : « *Notre Fédération de DDEN n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les valeurs qui nous animent. Celles-ci constituent le socle de la société dans laquelle nous voulons vivre.* »

C'est seulement le 29 avril que s'ouvrait officiellement une concertation avec les élus locaux et le 3 mai était publiée la version définitive d'un « **Protocole sanitaire pour les écoles** ». **Les Maires, les familles et les personnels sont en première ligne pour décider.** Dans cette situation sanitaire incontrôlée et devenue particulièrement complexe, est-il raisonnable, pour nous DDEN, de prétendre pouvoir seul capter l'ensemble des informations concernant l'École et son environnement actuel ?

Quelle que soit la décision prise par les acteurs en première ligne, faisons-le savoir, nous serons là nous DDEN.

Eddy Khaldi, Le 4 mai 2020



SOMMAIRE

- ⇒ Adresse DDEN aux pouvoirs publics après les décisions du 1^{er} Ministre
- ⇒ Le Protocole sanitaire pour les écoles :
Commentaire de F Jarraud, rédacteur du Café Pédagogique
- ⇒ Après l'allocution du 1^{er} Ministre, ils ont dit....
- ⇒ Lettre ouverte signée par 332 maires d'Ile de France
- ⇒ L'UNESCO invite tous les pays à former leurs enseignants pour d'autres épisodes de fermeture des écoles
- ⇒ Evaluations CP 2020 : La DEPP note des évolutions sans pouvoir les lier aux dédoublements.

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

La Fédération nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) est impliquée et engagée dans l'École où sont officiellement reconnues nos missions d'utilité sociale, d'intérêt général et d'utilité publique fondamentales pour la société et, particulièrement pour la première institution de la République. À partir de notre fonction officielle, notre Fédération contribue, par l'engagement de ses DDEN, à agir auprès de l'École pour le seul intérêt de l'enfant.

Rappelons que l'objectif de rouvrir les écoles est partagé par tous à condition que des mesures incontournables soient prises pour respecter la préservation des conditions sanitaires de toutes et tous.

Notre Fédération n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui, au sein du Conseil d'École, s'inscrivent dans le lien social de l'éducation des futurs citoyens. Celui-ci constitue le socle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Dans les conditions sanitaires particulièrement complexes et les situations scolaires localement différentes, il n'est pas raisonnable de prétendre pouvoir répondre, seuls, à l'ensemble des actions et besoins relevant de nos champs de compétences. Comme nous l'avons rappelé dans la précédente « Adresse aux pouvoirs publics » du 22 avril 2020 après les hypothèses de travail du Ministre de l'Éducation nationale : « Pour nous DDEN, il semble indispensable de réunir tous les protagonistes avant la réouverture même partielle afin que chacun face à ses responsabilités s'engage sur les mesures indispensables à mettre en place.

Une réunion exceptionnelle du Conseil d'école auquel les DDEN participent et ce par tout moyen technique nécessaire permettrait de bâtir un plan de remise en route de chaque école. La confiance pourrait ainsi être rétablie avec les enfants et les familles. ».

Les éléments de notre réflexion dans notre « Adresse aux pouvoirs publics » du 22 avril 2020 sont toujours d'actualité.

Les propositions du Premier Ministre afférentes à nos champs de compétences.

- Nous proposons une réouverture progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire et sur la base du volontariat. Dans un deuxième temps, à compter du 18 mai, mais seulement dans les départements où la circulation du virus est très faible, nous pourrions envisager d'ouvrir les collèges en commençant par les classes de 6e et de 5e. Nous déciderons fin mai si nous pouvons rouvrir les lycées, en commençant par les lycées professionnels début juin.

- Le port du masque est prohibé pour les enfants en maternelle. Il n'est pas recommandé, compte tenu des risques de mauvais usage à l'école élémentaire mais l'Éducation nationale mettra des masques pédiatriques à disposition des directeurs d'école pour les cas particuliers, par exemple si un enfant présentait au cours d'une journée des symptômes, le temps que ses parents viennent le récupérer

* Enfin, nous fournirons des masques aux collégiens qui peuvent en porter et qui n'auraient pas réussi à s'en procurer, le port du masque pour les collégiens étant obligatoire. (...) Bien sûr, bien sûr, il n'y aura pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans.

1. Modalités de « réouverture des écoles à partir du 11 mai sur la base du volontariat »

Les propositions du Premier Ministre

- Réouverture progressive et fractionnée des écoles en fonction des départements
- Base de volontariat pour les parents
- Les maternelles et écoles élémentaires rouvriront de manière "très progressive", "partout sur le territoire et prioritairement le GS, CP et CM2.

Pour nous DDEN, nous constatons une différence sur le choix de la date de sortie de confinement des écoles entre le Conseil scientifique, début septembre, et le Premier Ministre, 11 mai, pour les seules écoles. Est-ce pour des considérations sociales et économiques ? On peut regretter l'absence de concertation a priori, elle n'aura lieu que le lendemain, avec les acteurs locaux chargés de la mise en œuvre : collectivités locales, équipes pédagogiques, parents et DDEN.

Ne renvoie-t-on pas au choix des familles ou des Maires en prenant le risque d'une aggravation de la fracture socio-culturelle ? Certes l'école n'est pas obligatoire mais l'enseignement l'est. La continuité de l'enseignement à distance continuera pour une partie d'une classe avec la formation présentielle pour une autre partie, avec le même enseignant ? La formation individualisée et digitalisée nécessite des moyens matériels et un minimum de soutien familial pas toujours au rendez-vous.

2. Entrée et sortie des écoles

Pour nous DDEN, la gestion du temps est un impératif pour éviter les concentrations des élèves et des familles à l'entrée des écoles. Les entrées et sorties des écoles à effectifs importants doivent-elles être échelonnées par niveau ? Afin d'éviter la concentration de parents devant le portail de l'école, nous invitons les équipes à trouver des accès différents des élèves en fonction de leur niveau d'enseignement.

3. Aménagement des locaux scolaires

Pour nous DDEN, le volet prévention est une condition première pour l'ouverture des écoles. Les protocoles sanitaires requis et leurs fréquences doivent être communiqués aux personnels, aux familles et expliqués aux élèves. Les moyens logistiques et matériels sont nécessaires comme les points d'eau.

Pour une ouverture des écoles le 11 mai, il faut que les municipalités organisent des réunions de préparation avec les représentants de parents, les enseignants, les DDEN, le personnel communal intervenant dans les écoles. Mais comment réunir toutes ces personnes quand les conditions de sortie du confinement limitent le nombre de personnes en réunion à 10 individus ?

L'entretien et la désinfection des locaux sont primordiaux pour la sécurité sanitaire des élèves et des personnels : désinfection des poignées, interrupteurs, tables des élèves, chaises....

Sur les préconisations du Comité scientifique, il faut éviter d'utiliser le gel hydroalcoolique avec les enfants des écoles maternelles et élémentaires et prioriser le lavage des mains au savon.

4. Règles sanitaires et de distanciation sociale en milieu scolaire

Les propositions du Premier Ministre :

- Port du masque - gel hydroalcoolique
- Enseignants : masques pour les enseignants quand les règles de distanciation ne peuvent être respectées et gel hydroalcoolique 1er degré fourni
- Élèves :
 - En maternelle, le port du masque n'est pas recommandé.
 - En élémentaire, le port du masque est recommandé, mais compte tenu des risques de mauvais usage, l'utiliser essentiellement pour les cas particuliers. [Ex. : si un enfant présente des symptômes [fièvre]
- L'Éducation nationale dotera les directeurs de masques pédiatriques à leur disposition.

Pour nous DDEN, les enfants devront bénéficier d'une information pratique sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

Il faudra, dans un délai très court, préparer l'aménagement des classes pour mettre en place les gestes barrières et la nécessaire distanciation. On constate que le personnel médical des écoles a été ramené à sa plus simple expression. Il serait bien utile, là où il existe encore, de l'associer pour expliquer les gestes barrières aux enfants et leur en faire comprendre toute l'utilité pour lutter contre cette épidémie.

La coopération des parents et leur vigilance revêt une grande importance pour la réussite de la reprise scolaire. Mise à disposition et utilisation d'un masque pour les personnels enseignants ou non.

5. Réduire les concentrations d'élèves

Les propositions du Premier Ministre :

- 15 élèves maximum par classe ou enseignement à distance obligatoire
- Enseignement : en présentiel, si les locaux scolaires le permettent. Continuité de l'enseignement à distance qui restera gratuit

Pour nous DDEN, les temps de récréation sont indispensables aux besoins des enfants et doivent être aménagés par des horaires différenciés.

6. La restauration scolaire

Pour nous DDEN, la restauration scolaire n'a pas été abordée par le 1er ministre lors de son intervention devant la représentation nationale ainsi que les activités périscolaires. Le comité scientifique préconise la prise de repas sur la table de l'élève donc dans sa classe. C'est certainement le moment le plus difficile à gérer par les équipes. Nous proposons de réduire au maximum le nombre d'enfants mangeant à la cantine.

7. Les transports scolaires

Pour nous DDEN, le transport scolaire est capital en milieu rural pour l'accueil des élèves fonctionnant dans les écoles en RPI. Le 1er ministre impose le port du masque dans les transports scolaires en particulier pour les collégiens avec la libération d'un siège sur 2. Le port du masque est interdit pour les élèves de maternelle et non recommandé pour les élèves de l'élémentaire. Comment faire ?

8. Les activités périscolaires

Les propositions du Premier Ministre

- Périscolaire : activités périscolaires [sport, santé, culture] Dans des locaux mis à disposition des collectivités]

Pour nous DDEN, outre l'aspect pédagogique de ces activités scolaires, l'accueil des enfants sur des temps périscolaires est une nécessité pour certaines familles en activité professionnelle. Et pour ceux connaissant de grandes difficultés au sein de leurs familles. Les structures d'accueil (municipales ou associatives) doivent prendre toutes les dispositions de sécurité sanitaire (gestes barrières). Les encadrants comme les enseignants doivent porter un masque.

9. Les élèves en situation de handicap

Pour nous DDEN, il est important que quelle que soient les difficultés des enfants, ils puissent bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'enseignement et aux loisirs. C'est un principe d'égalité.

10. La concertation au sein du Conseil d'école

Peut-il se réunir dans le cadre du confinement limitant drastiquement le nombre de personnes se réunissant. De plus les conditions de déconfinement sont fixées à 10 personnes pouvant se réunir. À la lumière de la crise sanitaire, resurgit cette évidence, former la jeunesse d'un pays c'est jouer un rôle majeur dans la construction permanente de la nation.

Notre Fédération de DDEN n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les valeurs qui nous animent. Celles-ci constituent le socle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Dans cette situation sanitaire incontrôlée et devenue particulièrement complexe, est-il raisonnable de prétendre pouvoir seul capter l'ensemble des informations concernant l'École et son environnement actuel ? Pouvons-nous, à nous seuls en tirer la substance moelleuse et mettre en œuvre, de la meilleure façon qui soit, toutes les actions qui en assureront la sortie de crise ? On ne peut pas travailler seul. Les DDEN s'inscrivent dans ce lien social de l'école où nous agissons, en relation d'interdépendance avec tous nos partenaires du Conseil d'école.

Déconfinement : les précisions de J-M Blanquer

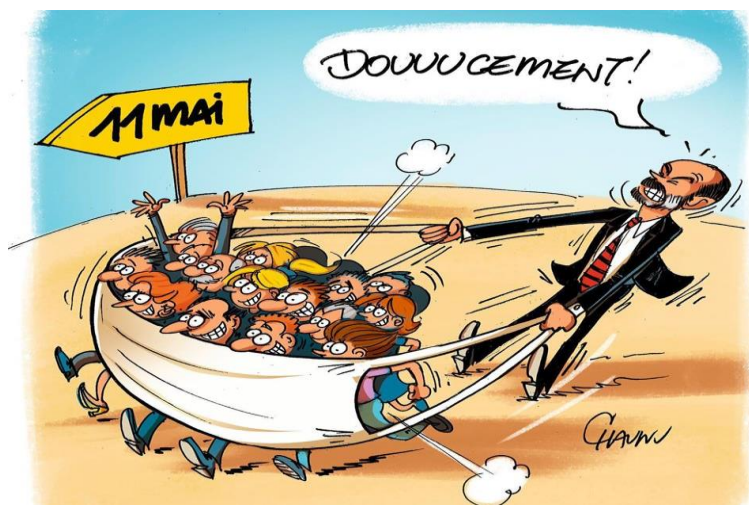
Jean-Michel Blanquer a apporté, le 29 avril quelques précisions sur le plan de déconfinement des écoles, collèges et lycées après les annonces d'E. Philippe à l'Assemblée nationale. Chaque élève aura, avant le 11 mai, une "**feuille de route**" personnalisée transmise à la famille. Le "mot clé" est "personnalisation", insiste le ministre de l'Éducation nationale. Un protocole sanitaire sera publié ; il est inspiré des recommandations du Conseil scientifique et a été travaillé avec le bureau Veritas, il doit être encore discuté avec les organisations syndicales aujourd'hui et avec les élus demain, il constituera "une référence incontournable", mais sa mise en œuvre supposera "beaucoup de souplesse locale".

Pour éviter que trop d'élèves se retrouvent en classe en même temps, le groupe pourra être divisé en deux, mais, même si chaque école a un "plan spécifique", le ministre demande que l'alternance ne soit pas par demi-journées, ne serait-ce que pour éviter les problèmes de transport, mais par journée, ou demi-semaine, ou semaine. Pour ceux qui resteront chez eux, la méthodologie de l'enseignement à distance va être renforcée et pourront être mobilisés pour l'assurer les enseignants qui resteront confinés, par exemple parce qu'ils ont chez eux une personne fragile pour qui ils ne doivent pas prendre le risque de rapporter le virus.

En ce qui concerne les collégiens de 4^{ème}-3^{ème} et les lycéens, le ministre n'exclut pas un report de la rentrée après l'été, même si "on souhaite un retour physique" des élèves de LP des sections industrielles.

A ce stade, l'oral de l'épreuve anticipée de français est maintenu, le ministre annonce le développement de ressources pédagogiques pour aider les élèves à le préparer. Si, au mois de juin, il apparaissait qu'il ne peut l'être, il serait transformé en contrôle continu en utilisant les notes de l'écrit (le ministre n'a pas été plus précis sur ce point, ndr).

Les cantines et les internats rouvriront dans la mesure où le protocole sanitaire pourra être respecté. Les dates des vacances d'été (et de rentrée) sont maintenues. "On travaille à des modules de soutien" qui pourraient être mis en place fin août et à des "vacances apprenantes", des "colonies de vacances" qui iraient "plus loin" qu'en temps ordinaire sur le plan éducatif.



Le Protocole sanitaire pour les écoles

Commentaires de F. Jarraud, rédacteur du Café Pédagogique

Les protocoles définitifs sont parus.

Annoncé par le ministre, le protocole sanitaire national est aussi une exigence des syndicats. Le Café pédagogique s'est procuré le protocole des écoles élémentaires et maternelles qui ouvriront leurs portes à partir du 11 mai ainsi que celui du second degré. Le protocole donne des instructions précises dans tous les cas de figure : accueil des élèves, aménagement des classes, récréations, restauration, nettoyage, circulations. Bien sûr il fixe des principes nationaux qui doivent être déclinés localement. Mais, pour le ministre, une école qui ne peut pas respecter le protocole ne peut pas ouvrir. D'où l'intérêt de bien le connaître.

Distanciation

Le protocole sanitaire national des écoles maternelles et élémentaires s'inspire des recommandations du Conseil scientifique Covid-19 rendues publiques le 24 avril. Il fixe d'abord des principes généraux qui ont été validés par le ministère. Par exemple, les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. Une liste des facteurs à risque est publiée.

Un second principe de base est le respect en tout temps de la distanciation physique : au moins un mètre. "Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces", aussi bien dans les couloirs que les récréations. Le protocole ne dit pas comment on y arrive avec les enfants. Les classes devront être réaménagées en ce sens. La disposition de tables en face à face, même avec une distance supérieure à un mètre est interdite. Des règles précises sont données pour les cours d'EPS et les activités culturelles. Beaucoup de jeux devront être retirés des classes. Les récréations doivent être organisées par groupe de classes et respecter la distanciation. De nombreux jeux sont interdits : ballon par exemple. Si ce n'est pas possible les récréations sont remplacées par des pauses en classe. Le protocole dit qu'on doit privilégier des jeux qui permettent le respect de la distanciation mais ne dit pas lesquels... À chaque début et fin de récréation, lavage des mains. Le protocole considère qu'une classe de 50m² peut accueillir 15 élèves, ce qui au final fait peu de m² par élève (4 m² en Belgique). Des schémas d'organisation des salles doivent être préparés.

Lavage des mains et masques

Le lavage des mains est un autre principe de base : il a lieu à de très nombreux moments de la journée (par

exemple après chaque éternuement) ce qui posera problème aux écoles. On sait qu'une école sur 4 n'a pas assez de points d'eau. L'utilisation du gel sera possible dans les écoles sous surveillance d'un adulte, contrairement à ce qui a été dit jusque-là.

Le port du masque est obligatoire en cours même quand la distanciation est suffisante (page 17). Les personnels recevront deux masques grand public par jour de travail dans l'école, fournis par l'Éducation Nationale dès le 11 mai. Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et lycéens. Les écoliers (sauf maternelle) peuvent le porter s'ils savent le faire. Les masques sont fournis par les parents mais les écoles en auront un stock en dotation.

Circulations et nettoyage

Le protocole prévoit de limiter le brassage des élèves. Cela veut dire que les arrivées, départs, récréations seront décalés et limités. Tout un protocole précis est prévu pour l'accueil des élèves avec arrivées échelonnées. Il restera à voir comment c'est possible avec les transports scolaires. "Il est recommandé de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves".

Le nettoyage est aussi un point crucial. Le protocole impose un double nettoyage quotidien : nettoyage ordinaire plus nettoyage antiviral. Les zones fréquemment touchées doivent être désinfectées plusieurs fois par jour. Il reste à voir comment les municipalités pourront faire. Mais là où ce nettoyage ne peut pas être assuré, l'école ne peut pas ouvrir.

Enfin l'école devra informer les parents des mesures et leur demander de prendre chaque matin la température de l'enfant. Si elle atteint 37.8° ou plus, l'enfant ne doit pas aller à l'école. Il n'est pas prévu de prise de température dans l'école, contrairement à ce que recommandait l'académie de médecine.



Mes amis, retenez ceci. Il n'y a ni mauvaises herbes, ni mauvais hommes. Il n'y a que de mauvais cultivateurs."

Victor HUGO

Après l'allocution du premier ministre, ils ont dit :

Pour l'AMF : souplesse et clarifications indispensables

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et France urbaine prennent acte que, conformément à leurs demandes antérieures, le gouvernement exprime sa volonté de centrer l'organisation de la sortie de confinement autour des préfets de département et des maires ; et qu'il autorise des adaptations locales et de la souplesse dans la mise en œuvre du plan national.

Les maires sont favorables au caractère nécessairement progressif de la sortie du confinement et soulignent que, au-delà des grandes lignes annoncées par le Premier ministre concernant le cadre national et les consignes sanitaires, des clarifications indispensables devront encore être apportées.

Le caractère volontaire du retour à l'école à partir du 12 mai, indiqué par le Premier ministre, ne doit pas remettre en cause le principe de l'instruction obligatoire pour tous, quelles qu'en soient les modalités. Ce principe doit prévaloir, même pendant la crise sanitaire inédite que traverse le pays.

Les modalités de décision de réouverture ou de non-réouverture des écoles ou des crèches devront être prises en concertation étroite entre les maires, les préfets et les autorités compétentes (DASEN, PMI). Il en va de même des décisions concernant les autres temps de l'enfant que sont les services du périscolaire, de la restauration et des transports. Il conviendra notamment d'établir de manière claire quelles obligations entraînent pour les maires les recommandations sanitaires du Conseil scientifique et du Haut Comité de santé publique, particulièrement en ce qui concerne la désinfection des locaux pour lesquels la notion de bionettoyage risque d'être difficile à mettre en œuvre.

Si les maires mettront tout en œuvre pour assurer le retour à l'école dans les meilleures conditions, dans la limite imposée par la configuration des locaux et la disponibilité d'un personnel en nombre suffisant, il sera également indispensable de clarifier la question de la prise en charge financière par l'État des surcoûts liés au déconfinement et à la fourniture du matériel nécessaire, ainsi que la responsabilité pénale des collectivités en tant qu'employeurs et en tant que structures accueillantes.

Enfin, l'AMF et France urbaine attendent des précisions sur le rôle à jouer par les communes dans le plan d'accompagnement des personnes placées à l'isolement aux côtés des préfets et des acteurs associatifs.

<https://www.amf.asso.fr/documents-sortie-du-confinement-une-souplesse-necessaire-clarifications-indispensables/40084>



LETTRE OUVERTE SIGNÉE PAR 332 MAIRES D'ÎLE DE FRANCE

Dans un texte publié en exclusivité par La Tribune, l'association des maires d'Ile-de-France demande "solennellement" au président de la République de repousser la réouverture des écoles à une date ultérieure au 11 mai.

Extraits : ...Au lendemain de votre intervention, nous nous sommes mis au travail pour organiser la réouverture des écoles à compter du 11 mai. La République doit rester forte et unie lorsqu'elle traverse les épreuves les plus difficiles.

...Mais nous apprenons, dix jours avant la date de réouverture des écoles, qu'il appartiendrait aux maires de décider de la réouverture des écoles, et aux parents de décider du retour vers le chemin des classes de leurs enfants. Que le calendrier de la reprise progressive des niveaux de classes, initialement annoncé, n'est plus valable, s'agissant des GS, CP et CM2. Et que nous ne saurons que le 7 mai, à la veille d'un week-end de trois jours précédant la rentrée annoncée, si nos départements sont officiellement classés en zone rouge. Enfin, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore d'informations sur les enseignants qui seraient disponibles pour nos écoles, sur le nombre d'animateurs qui pourront être disponibles pour le périscolaire, ni même des effectifs des élèves à accueillir. Nous recevons par ailleurs des instructions pour donner une dimension culturelle et civique au périscolaire. Tout cela ne s'improvise pas du jour au lendemain.

Le texte complet :

<https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/les-maires-d-ile-de-france-ne-porteront-pas-la-responsabilite-de-l-etat-dans-une-reouverture-des-ecoles-a-marche-force-846772.html>

Après l'avis du conseil scientifique, le SE-Unsa refuse une reprise précipitée

Le SE-Unsa alerte sur le niveau d'inquiétude et de tension extrêmement fort dans une profession qui subit et s'adapte dans l'urgence depuis début mars, sous le coup d'annonces diverses, variées et parfois contradictoires.

Le SE-Unsa s'oppose à un retour précipité des élèves en classe selon des modalités impraticables et imposées aux personnels qui ont des craintes légitimes pour leur propre santé et celle de leurs élèves.

Pour le SNUipp-FSU, le 11 mai, c'est non !

Après le discours du Premier ministre devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation nationale confirme l'impréparation du gouvernement sur un retour de l'école le 11 mai, une date qui n'est validée par aucune autorité médicale, rappelle le SNUipp-FSU. Pour le syndicat, l'école ne peut pas être le terrain de jeu du déconfinement et ne reprendra pas le 11 mai

Le SNUipp-FSU, réclame à nouveau « *un cadre national de réouverture des écoles validé par les autorités scientifiques et médicales et le temps nécessaire pour engager un travail entre les enseignants, les parents et les élus afin de le décliner localement et le soumettre à l'approbation des conseils d'école* ».

Pour SUD éducation, il ne doit y avoir aucune réouverture d'école avant septembre !

Les enseignants doivent utiliser leur droit de retrait à compter du 11 mai !

Pour la FCPE : Exigeons un « Arrêt Covid » pour tous les parents !

Alors même que l'État n'est pas en capacité d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions pour tous, nous demandons qu'une prise en charge financière, sans aucune perte de salaire, soit rétablie pour tous les parents qui souhaiteront ou devront s'occuper de leurs enfants jusqu'à ce que la situation sanitaire de notre pays permette un retour à l'école serein, humain et sécurisant.

Pour Rodrigo Arenas, coprésident de la FCPE, "tout le monde fait comme il peut ! Mais, l'organisation des inégalités est bien présente. Toutes les régions ne sont pas à la même enseigne. Tout le monde n'aura pas les mêmes moyens. Le COVID-19 n'a pas inventé les inégalités mais il les a encore plus révélées. Tout cela ne paraît pas très sérieux."

Réaction d'un président d'Union DDEN qui rappelle notre existence :

Bonjour Monsieur le Président du CDPE de la FCPE Loiret,

En réponse à notre courrier du 29 avril dernier vous nous avez envoyé le communiqué de la FCPE régionale du 25 avril. Comme un certain nombre de mes collègues qui ont eu connaissance de ce communiqué, j'ai été surpris de ne trouver aucune allusion à la présence des DDEN dans les futures concertations préparatoires à la reprise du 12 mai, concertations qui ne seront peut-être pas si simples qu'on pourrait l'espérer.

Faut-il le rappeler, les DDEN sont membres à part entière du Conseil d'école et souvent seuls porteurs des valeurs que nous partageons avec vous, en particulier dans le monde rural.

Pour nous le réflexe naturel c'est le conseil d'école et nous ne manquons pas de le rappeler en toute occasion : voir quelques citations des documents que nous vous avons envoyés :

"... Notre Fédération n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui, au sein du Conseil d'École, s'inscrivent dans le lien social de l'éducation des futurs citoyens ...

...Une réunion exceptionnelle du Conseil d'école auquel les DDEN participent et ce par tout moyen technique nécessaire permettrait de bâtir un plan de remise en route de chaque école. La confiance pourrait ainsi être rétablie avec les enfants et les familles...

... On peut regretter l'absence de concertation a priori, elle n'aura lieu que le lendemain, avec les acteurs locaux chargés de la mise en œuvre : collectivités locales, équipes pédagogiques, parents et DDEN..."

" ... Pour une ouverture des écoles le 11 mai, il faut que les municipalités organisent des réunions de préparation avec les représentants de parents, les enseignants, les DDEN, le personnel communal intervenant dans les écoles. ...

... La coopération des parents et leur vigilance revêt une grande importance pour la réussite de la reprise scolaire..."

Il n'est pas question ici de polémiquer mais de dire notre étonnement. Nous mettons cet "oubli" sur le compte des difficultés actuelles, d'un manque de relecture ...

L'heure est à la coopération entre partenaires. Nous nous tenons à la disposition des municipalités, des parents d'élèves et des enseignants pour réfléchir ensemble aux modalités les plus adaptées à mettre en œuvre pour réussir cette reprise des cours, pour les enfants et leurs enseignants.

Bien cordialement

Daniel Foulon
Président de l'Union des DDEN du Loiret

Réouverture pour l'avenir : l'UNESCO invite tous les pays à former leurs enseignants pour d'autres épisodes de fermeture des écoles

L'UNESCO, l'UNICEF, le PAM (programme alimentaire mondial) et la Banque mondiale ont publié de nouvelles "lignes directrices" sur la réouverture des établissements scolaires "alors que le confinement continue d'affecter un milliard d'élèves et d'étudiants". Ces organisations internationales rappellent que "les fermetures généralisées d'établissements scolaires présentent un risque sans précédent pour l'éducation et le bien-être des enfants, en particulier pour les enfants les plus marginalisés qui dépendent de l'école pour leur instruction, leur santé, leur sécurité et leur nutrition". Dès lors, "rouvrir les écoles devrait être une priorité". En effet, "plus les enfants restent longtemps en dehors de l'école, moins ils ont de chances d'y retourner un jour" et plus ils sont menacés par la violence, le travail, les mariages précoces, ils sont privés des repas et de l'aide sanitaire qu'ils reçoivent normalement à l'école.

A noter parmi les lignes directrices, la nécessité de "mettre l'accent sur les pratiques qui compensent le temps d'instruction perdu" et de "s'appuyer sur des modèles d'apprentissage hybrides" intégrant l'enseignement à distance. La Banque mondiale y voit d'ailleurs "la rampe de lancement d'une nouvelle norme qui devrait être plus efficace et plus équitable". Il faudra notamment former les enseignants à l'enseignement à distance, pour faire face à d'autres circonstances qui amèneraient à fermer les écoles...

Évaluations CP 2020 : la DEPP note des évolutions, sans pouvoir les lier aux dédoublements

Les enseignants de CP qui se trouvent hors éducation prioritaire "rapportent un climat de classe plus perturbé" que ne le font les enseignants en REP+ (0,4 écart type), lesquels "ont davantage confiance en leurs aptitudes à enseigner que leurs pairs hors EP", ils déclarent une grande capacité à adapter leur pratique pour que tous les élèves réussissent (24 % en REP+ contre 19 % hors EP), ils disent plus souvent avoir "une grande capacité à gérer les comportements perturbateurs en classe" (53 % vs 43 %), rapporte la DEPP. Toutefois le service statistique de l'Éducation nationale ne peut pas affirmer que "les écarts observés entre les enseignants exerçant en REP+, en REP et hors EP peuvent être attribués au dédoublement de la taille des classes de CP en éducation prioritaire".

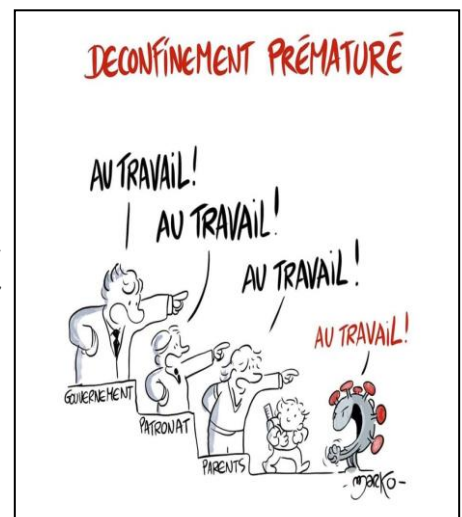
« Les enseignants exerçant en REP rapportent instaurer davantage un climat bienveillant et un climat motivationnel orienté vers des buts de maîtrise (...). L'apprentissage de la lecture est plus différencié et mobilise plus souvent le travail en groupe des élèves et les outils numériques ».

Dans une seconde note d'information, la DEPP estime que les élèves arrivent en début de CP avec des différences de compétences très marquées" entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. A la mi-CP, les écarts se réduisent, un phénomène déjà constaté l'an dernier.

La note "Dédoublement des classes de CP en éducation prioritaire : exploitation des enquêtes auprès des enseignants après deux années de déploiement" :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/ni-20-15-66810.pdf>

La note "Évaluations point d'étape à mi-CP 2019-2020 : premiers résultats" :
<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/t-l-charger-la-version-imprimable-de-la-note-20-14-66858.pdf>



Quelques réflexions sur la continuité pédagogique

En préalable, il ne s'agit pas ici d'apporter une critique systématique sur cette continuité et surtout pas de mettre en cause la grande majorité des acteurs qui y ont œuvré :

- Les enseignants qui ont fait preuve d'engagement, de créativité
- Les parents d'élèves et leur participation active, attentive
- Les enfants sans la mobilisation desquels rien n'aurait été possible

Ceci bien sûr dans le meilleur des cas. Pourtant, je ne peux que m'interroger.

Petit rappel : la continuité est le fait d'une durée sans interruption ou presque avec des variations de qualité, d'intensité nulle ou imperceptible.

Quand cette continuité s'applique à la pédagogie, c'est-à-dire, succinctement, aux modalités de construction des apprentissages, cela devient complexe. En effet, les variations ont été nombreuses, parfois difficiles et ne

seront pas sans conséquences sur la reprise de l'école et au-delà sur son avenir.

Poser le postulat de la continuité pédagogique nous éviterait sans doute de nous interroger, d'analyser, de spécifier les ruptures et leurs conséquences dans de nombreux champs :

La pédagogie bien sûr, mais aussi la psycho-pédagogie, la psychologie, le champ social des relations, celui des organisations, des rythmes...des équilibres. Ce serait dommage, voire préjudiciable.

La première rupture est celle de l'ingénierie, c'est-à-dire de la conception d'un système d'apprentissage qu'il a fallu transformer sans que l'on dispose de l'espace temporel nécessaire à une réflexion profonde des ressources et des freins.

Cette ingénierie s'est construite au fur et à mesure, avec un pilotage national trop large et trop théorique pour faire sens, et s'est donc déclinée au gré des engagements de chacun, souvent au niveau académique, voire localement et parfois au niveau de l'école ou de l'enseignant.

Il en va de même pour l'ingénierie pédagogique que les enseignants ont abordé sans préparation ni formation.

Passer d'un enseignement présentiel à un enseignement à distance, dans ces conditions est une gageure que presque tous ont relevé.

Enseigner en présentiel est très différent d'un enseignement à distance.

Celui-ci requiert des outils spécifiques, adaptés à des

démarches, des choix pédagogiques.

Ceux préconisés (et cela a été le cas dans une moindre mesure) étaient adaptés aux uns (enseignants, apprenants) inadaptés aux autres. Nul coupable mais pas de continuité.

Rupture de rythme, de forme, pédagogique...plus les mêmes outils, démarches, méthodes, déplacement des rôles.

Qui enseigne et comment ? L'enseignant qui compose la partition, les parents qui la mettent en musique avec adaptation ? La télévision qui joue aussi ses propres notes ? Internet ?

Que de ruptures et quelles incidences sur les apprentissages, les représentations...Quelles incidences psychologiques pour ces élèves dont on dit qu'ils sont au centre et que tout est construit pour eux, avec des principes d'individualisation, voire d'autonomie ?

Nous ne saurions éviter ces questionnements d'autant que les ruptures ne sont pas les mêmes partout et pour tous (la distance de l'école, c'est parfois la violence pour certains, le déjeuner de la cantine qui n'est pas compensé, la place qui manque et la honte du rappel de l'enseignant qui, très gentiment, remplissant son rôle, en toute bonne foi, rappelle que le travail n'a pas été fait.

Mobiliser positivement et appeler à la continuité pédagogique était de bon sens. Mais il est l'heure du bilan indispensable à la reconstruction.

Efforçons-nous de regarder d'analyser et avant toute reprise

DÉPARTEMENTS VERTS ET ROUGES

ATTENTION! CE N'EST PAS LE RÉSULTAT DU 2nd TOUR DES MUNICIPALES...



d'un quelconque programme, écoutons, aidons à dire et apprenons pour construire avec bienveillance un retour à l'école qui n'est pas une rentrée, non parce qu'elle est soumise à des règles nouvelles (encore une rupture) mais parce que notre système devra intégrer les nouveaux rôles, les nouvelles collaborations, les relations nouvelles.... l'enseignant est entré dans nos maisons, les parents sont entrés dans la pédagogie et cela ne s'est pas forcément mal passé.

Ailleurs, des pensées d'enfants sont nées : « l'école m'a abandonné et mes parents étaient en colère contre moi. »

L'école, lorsqu'elle envisage de rouvrir, doit jouer un rôle social important, clairement assigné, qui n'est pas le sien en première instance, mais qui est indispensable en ces circonstances.

Les ruptures sont bien là, quelques-unes positives, d'autres négatives, mais toutes apprenantes. Regardons, analysons et construisons, dans un partenariat ouvert et recomposé, autrement, ensemble.

Pour finir, une citation qui guide ma réflexion, citation d'Albert Thierry dans « L'homme en proie aux enfants : **« je vis un jour le Marcel Brun souffrir sous ma pensée comme on souffre sous le fer rouge. »**

Cette citation fait émerger l'éthique dans la pratique quand la résistance de l'autre me renvoie à moi-même et interroge ma détermination à faire du savoir un objet de partage plutôt qu'un moyen de soumission.

Brigitte VAUGNE
Conseillère fédérale DDEN

Directeur de la publication : Eddy KHALDI

Rédactrice en chef : Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle : Bernard RACANIERE

LA REPRISE DE L'ÉCOLE SE FERA SUR LA BASE DU VOLONTARIAT



Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N....

Le DDEN
au service des enfants et de l'école publique,
Médiateur bénévole,
Membre de droit du conseil d'école,
Somme officielle
Il intervient dans plusieurs domaines.

Rejoignez-nous, devenez DDEN
Partenaire de l'école

Pour plus d'informations :
http://www.dden.fr
dden@dden.fr
184 rue La Fayette 75010 Paris - 01 47 70 00 00
R 49411 - dden@dden.fr

DDEN
DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE